

Tableau d'Avancement au grade d'Ingénieur du ministère de la Justice Classe Exceptionnelle

L'UFAP UNSa Justice L'UFAP UNSa Justice vous informe de l'ouverture de la campagne relative au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur de classe exceptionnelle du ministère de la Justice.

Conditions d'accès :

Peuvent être inscrits au tableau d'avancement les ingénieurs de 1^{ère} classe remplissant les conditions de l'une des deux voies suivantes :

1^{ère} voie – Fonctions à haut niveau de responsabilité

- Justifier d'au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur de 1^{re} classe
- Justifier d'au moins huit années d'exercice de fonctions de direction, d'encadrement ou d'expertise correspondant à un niveau élevé de responsabilité.

La liste des fonctions prises en compte est fixée par arrêté ministériel.

2^{ème} voie – Valeur professionnelle exceptionnelle

- Avoir atteint le 9^{ème} échelon du grade d'ingénieur de 1^{re} classe ;
- Avoir fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle, appréciée au regard de l'ensemble de la carrière.

Le nombre de promotions prononcées au titre de cette seconde voie est limité à 25 % du nombre des promotions prononcées au titre de la première voie, sur une période de cinq ans. Ces conditions devront être remplies au 31 décembre 2026.

Calendrier prévisionnel :

- Date limite de transmission des propositions : **15 octobre 2026**
- Examen et classement des candidatures : **Novembre 2026**
- Publication du tableau d'avancement : **Décembre 2026**
- Date d'effet des promotions : **1er janvier 2026**

L'UFAP UNSa Justice reste mobilisée pour défendre la reconnaissance des compétences, des responsabilités exercées et l'évolution de carrière des personnels de la filière technique.

L'UFAP UNSa JUSTICE
VOUS iNFORME